

Cahier des charges du Comité d'école

Projet du 01.10.2011

Le Comité d'école, organe de proximité, représenté au sein du Conseil d'établissement scolaire du cercle scolaire du Val-de-Travers par le biais de son représentant, effectue sa mission au travers du cahier des charges suivant :

1. Répondre au mandat défini dans le Règlement du Conseil d'établissement scolaire de Val-de-Travers, du 12 août 2009 ;
2. Contribuer à la gestion et au contrôle des comptes fixés par le Règlement du Conseil communal relatif à l'autonomie financière du Comité d'école ;
3. Organiser et assurer la logistique des manifestations impliquant l'école au sein de la communauté villageoise ;
4. S'assurer de la sécurisation des abords du collège ;
5. Assurer un interface de proximité avec les parents des élèves du village en les dirigeant vers les organes concernés, cas échéant vers les représentant-e-s des parents d'élèves pour des questions générales liées à la vie de l'école JJR ;
6. Contribuer à la bonne marche des activités relatives au « parascolaire » en assurant un dialogue avec les membres de la société Le Jardin Malin Sàrl ;
7. Participer aux bonnes relations entre l'école et la population.
8. ...
9. ...
10. ...